



Communiqué de presse

Bruxelles, 23 avril 2019

Handicap & travail : les travailleurs des ETA ont besoin d'un accès adapté aux pensions et aux mesures de fin de carrière

Les organisations syndicales des Entreprises de Travail Adapté contestent les mesures des derniers gouvernements sur les fins de carrière des travailleurs âgés, en particulier pour les personnes porteuses d'un handicap. Alors que ces travailleurs ont besoin de conditions d'accès adaptées, les mesures prises par le gouvernement les privent de cette possibilité. Les délégués des ETA débattront de cette problématique avec les partis politiques ce 25 avril.

Les travailleurs des ETA ont besoin de bonnes réglementations pour faire face à la charge de travail à la fin de leur carrière. Malgré le fait qu'ils soient diminués physiquement, ils participent quotidiennement au marché du travail. Mais l'impact de l'allongement des carrières est bien plus grave sur leur santé que sur celle des travailleurs sans handicap.

Nous regrettons qu'à la suite d'une série de mesures prises par les derniers gouvernements, ces travailleurs risquent de se retrouver dans une situation particulièrement précaire, notamment à la fin de leur carrière.

Afin de donner aux travailleurs porteurs d'un handicap la perspective d'une fin de carrière décente, nous demandons au prochain gouvernement de prendre les initiatives nécessaires en ce qui concerne les points suivants :

1. La possibilité permanente pour les travailleurs handicapés de partir à la retraite à l'âge de 65 ans ;
2. L'inclusion de tous les travailleurs en situation de handicap des ETA dans la définition de « métier lourd » pour bénéficier de la pension anticipée, ainsi que le maintien d'une pension complète sans réduction suite au « départ anticipé forcé » ;
3. La mise en place de régimes RCC accessibles, dont les conditions de carrière sont limitées et qui prévoient une dispense automatique de la disponibilité ;
4. Le maintien de l'accès aux emplois de fin de carrière à partir de 55 ans pour ce groupe-cible ;
5. L'octroi d'une dispense à ce groupe-cible par rapport à la dégressivité accélérée des allocations de chômage ;
6. L'octroi d'une dispense à ce groupe-cible concernant les mesures pour augmenter l'employabilité ;
7. Des efforts supplémentaires au niveau du travail faisable et du travail adapté ;
8. La mise en place de mesures spécifiques tenant notamment compte de la situation des femmes.

Les délégués souhaitent entamer un dialogue avec le futur gouvernement afin de mettre en œuvre une solution durable.

La première étape sera un débat avec les partis démocratiques afin de faire part de leurs préoccupations. Dans la foulée, une **action syndicale se déroulera au cabinet du ministre des pensions, Daniel Bacquelaïne.**

Le débat aura lieu le 25 avril à partir de 10h à 12h dans les locaux de la Centrale Générale – FGTB :

- ETA Wallonie : rue Watteeu 2-6 à 1000 Bruxelles – Salle Jaurès (1er étage). Si vous souhaitez participer, merci de nous en informer.
- ETA Bruxelles : Rue des Chartreux 70 - 1000 Bruxelles – Auditoire

Ensuite, l'action syndicale se tiendra à partir de 12h30 rue des Petits Carmes 15, 1000 Bruxelles.

Pour de plus amples informations:

- François Laurent, Secrétaire fédéral CSCBIE, 0475 56 89 52, francois.laurent@acv-csc.be
- Arnaud Levêque, FGTB Entreprises de Travail Adapté, 0476 64 10 51, arnaud.leveque@accg.be